

LE BORDEREAU DE PAIEMENTS DE L'INSTITUT NATIONAL DE RÈGLEMENTS

L'année 2021 commence bien pour vous : vous êtes le destinataire d'un pli officiel de l'INSTITUT NATIONAL DE RÈGLEMENTS (INR) :

« C'est absolument certifié par l'huissier de justice : le montant total et définitif de vos gains d'argent que vous avez remporté s'élève à 418.800 €. Cette somme astronomique d'argent est à vous verser obligatoirement sous 48 heures maximum. »

Un tirage au sort a eu lieu et vous êtes bien le bénéficiaire de cette somme d'argent.

Plusieurs points doivent vous rendre vigilant :

- Vous ne vous rappelez pas avoir participé à une loterie dotée d'une telle cagnotte
- L'INSTITUT NATIONAL DE RÈGLEMENTS est inconnu sur le net (et, pour cause, il est factice)
- Vous devez régler des frais forfaitaires de 30 € à l'ordre de **BMC** et adresser votre bordereau et cette somme à **GMFA (Allemagne)**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)